

Séance publique du 18 décembre 2000

Délibération n° 2000-6071

commission principale : environnement, propreté, eau et assainissement

commission (s) consultée (s) pour information : finances et programmation

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Acquisition du lot n° 127 dans un bâtiment en copropriété situé 10 et 12, rue Branly et appartenant à M. et Mme Garcia**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 décembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

A la demande de la direction de la propreté, intéressée par l'implantation d'un local dans le secteur de Villeurbanne, la Communauté urbaine envisage d'acquérir un local commercial de 103 mètres carrés environ au rez-de-chaussée d'un immeuble situé 10 et 12, rue Branly, appartenant à monsieur et madame André Garcia.

Ce local permettrait l'accueil de dix agents actuellement installés dans deux sites inhopitaliers.

Aux termes du compromis qui est présenté, ledit local serait acquis par la Communauté urbaine au prix de 490 000 F admis par les services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de ses commissions environnement, propreté, eau et assainissement et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 213 180 - fonction 813 - opération 0108.

4° - Les frais d'actes notariés évalués à 11 200 F seront prélevés sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 213 180 - fonction 813 - opération 0108.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,